

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE
MONLET**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2024.**

Date de Convocation Publique	:	04/04/2024
Date d’Affichage	:	04/04/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	09
Nombre de Conseillers Présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	08

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Onze Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix-huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire
Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Daniel PICOT- Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER- Raphaël SABY- Christine VALENTIN.
Etaient absents : Frédéric DELOLME, ayant donné pouvoir à Daniel PICOT ; Eric SOUBEYRE.
Philippe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : 13/2024-INSTAURATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS 2024.

Vu l’article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023 ;
Considérant que le conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité des votants:
-D’autoriser M le Maire à procéder, à compter de l’exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre , à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel , dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section .
-D’habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Le Maire : Michel DESSIMOND



Le secrétaire de séance : Philippe RITTER

Délibération n° 13/2024 certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission au contrôle
de légalité le 18/04/2024

Publiée sur le site de la commune de Monlet
le 21/05/2024

INSTAURATION FONGIBILITE CREDITS 2024